

Vous souhaitez vivre pleinement votre vie, faire des projets et préparer l'avenir en toute confiance. Notre métier est de vous proposer les solutions qui vous protègent : vous, votre famille, vos biens, votre patrimoine.

Chez AXA, c'est cela que nous appelons la « Protection Financière ».

Pour faire des choix pertinents et adaptés à votre situation personnelle, vous disposez de peu de temps, vous voulez vous appuyer en toute confiance sur un expert.

AXA Prévoyance & Patrimoine

la Protection Financière sur mesure des revenus et du patrimoine

Votre Agent Général AXA Prévoyance et Patrimoine est un spécialiste pour établir le bilan de votre situation sociale et patrimoniale, vous apporter des solutions sur mesure de santé, prévoyance, banque, retraite et placements et vous accompagner tout au long de votre vie personnelle et professionnelle.

www.axa.fr

Retraite des professionnels

CORETIS

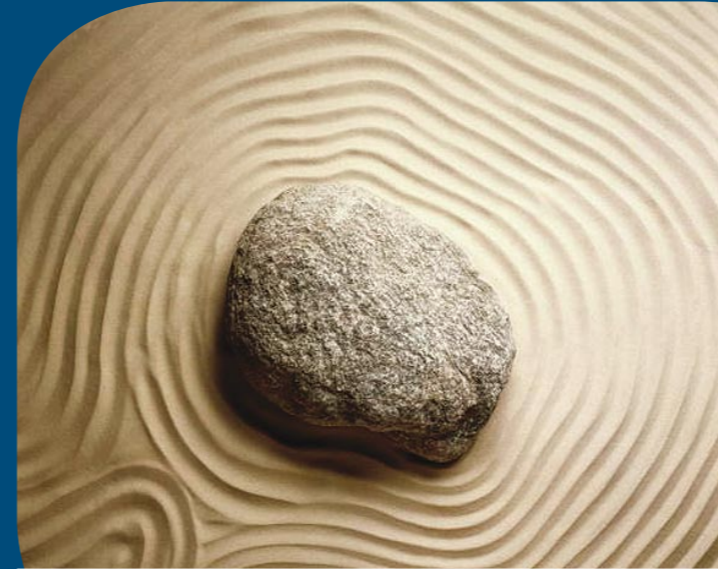
*Pour soigner votre indépendance
aujourd'hui comme demain*



AXA France Vie : Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S. Paris. AXA Assurances Vie Mutuelle : Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - SIREN 353 457 245. Sièges sociaux : 26, rue Drouot - 75009 Paris. Entreprises régies par le code des assurances. AXA Banque : S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 53 386 880 € - 542 016 993 R.C.S. Nanterre - Siège social : 137, rue Victor-Hugo - 92 300 Levallois Perret. AXA Investment Managers Paris : Siège social : Cœur Défense Tour B - La Défense 4 - 100 esplanade du Général de Gaulle - 92 932 Paris La Défense Cedex - SIREN 353 534 506 R.C.S. Nanterre.

Ref. 141 251 09 2007 - AG - Crédit photo:





AXA Prévoyance & Patrimoine

La Protection Financière sur mesure des revenus et du patrimoine

Vous souhaitez faire des choix d'épargne et placements pertinents par rapport à votre propre situation, vous disposez de peu de temps, vous voulez vous appuyer sur un expert de confiance.

Vous écoutez, vous informez et vous guidez à chaque étape de votre vie dans un environnement social, fiscal et juridique en constante évolution, tels sont les objectifs de votre Agent Général AXA Prévoyance et Patrimoine.

Votre Agent Général AXA Prévoyance et Patrimoine est un spécialiste pour établir le bilan de votre situation sociale et patrimoniale, pour vous apporter des solutions sur mesure de santé, prévoyance, retraite, banque et placements et vous accompagner tout au long de votre vie personnelle et professionnelle.

Sommaire

<i>Préparez votre retraite</i>	<i>p. 4-5</i>
<i>CORETIS un placement avantageux</i>	<i>p. 6-7</i>
<i>La liberté de changer</i>	<i>p. 8-9</i>
<i>Questions-réponses</i>	<i>p. 10-11</i>
<i>Les supports proposés</i>	<i>p. 12-13</i>

Prenez les devants pour préparer votre retraite

- L'augmentation de l'espérance de vie et l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération du baby-boom rendaient indispensable **une adaptation du système de retraite français**.
- Depuis 1994, les travailleurs indépendants non agricoles bénéficient **pour la préparation de leur retraite de contrats spécifiques à leur statut**, les "contrats Madelin".
- **La récente loi Fillon sur les retraites vient adapter ce dispositif**: l'enveloppe globale de déduction des cotisations retraite Madelin dépend de votre bénéfice imposable.

Ce nouveau dispositif est constitué de deux enveloppes :

Enveloppe de base

- 10 % du bénéfice imposable plafonné à 8 PASS*.

Plafond de déductibilité :
10 % x 8 PASS = 23 769 €
(sur la base du PASS 2004).

Enveloppe complémentaire

- 15 % de la fraction du bénéfice imposable supérieure à un PASS*, comprise entre 1 et 8 PASS.

Plafond de déductibilité :
15 % x 7 PASS = 31 197 €
(sur la base du PASS 2004).

Le déductible fiscal Madelin maximum est plafonné à **54 967 €**, soit le cumul des plafonds de l'enveloppe de base et de l'enveloppe complémentaire.

**Avec CORETIS,
améliorez votre retraite
tout en diminuant vos impôts.**



*Pour compléter votre pension de retraite,
AXA vous propose la solution adaptée.*

CORETIS

Réservé aux travailleurs indépendants, ce contrat est la réponse la plus appropriée à votre statut.

Il vous permet de constituer un complément de retraite en profitant du cadre fiscal favorable de la loi Madelin.

De plus, avec la solution experte AXA, vous avez la possibilité de changer de mode de gestion comme de diversifier votre investissement tout au long du contrat.

- La fiscalité avantageuse de la loi Madelin
- Une modulation tout au long du contrat
- Une rente à vie
- L'expertise d'AXA, leader sur le marché des professionnels



En tant que travailleur indépendant, vous bénéficiez du cadre fiscal privilégié de la loi Madelin...

Cotisations déductibles de votre bénéfice imposable

Les sommes versées au titre de votre contrat de retraite Madelin sont déductibles de votre bénéfice imposable dans la limite des enveloppes Madelin (cf. page 4) et jusqu'à un plafond de 54 967 €. Vous pouvez donc réaliser une économie d'impôt considérable tout en préparant efficacement votre retraite.

Régime très avantageux pour l'ISF

Si la durée d'engagement sur CORETIS est supérieure ou égale à 15 ans, le capital ou la valeur de capitalisation de la rente ne sera pas soumise à l'ISF*.

...et d'une véritable assurance pour votre niveau de vie futur et celui de vos proches

Rente viagère dès votre cessation d'activité

À partir de votre départ en retraite, vous percevez un complément de retraite sous forme de rente viagère éventuellement réversible. Même en cas de décès avant terme et avant vos 65 ans, une rente sera versée au(x) bénéficiaire(s) que vous aurez désigné(s).

* Art. 885 J du CGI et instruction fiscale 7-R-2-82 du 19/05/1982. Sous réserve de parution de l'instruction fiscale.



L'info de l'Expert

En cas d'incident de parcours...

Cessation d'activité suite à une liquidation judiciaire, invalidité 2^e ou 3^e catégorie de la Sécurité Sociale. Si un tel cas de figure survient avant votre 60^e anniversaire, vous pouvez demander le versement de votre épargne.

Exemples à l'appui, CORETIS est un placement avantageux à plus d'un titre...

Véronique D., 37 ans, est pharmacienne. Elle a choisi de préparer sa retraite dès maintenant pour cotiser tout en douceur. Jacques T., 52 ans, va constituer son complément de retraite sur une période plus courte, donc plus intensément.

Deux façons bien distinctes d'utiliser CORETIS, une constante à l'arrivée: un calcul économiquement gagnant...

HYPOTHÈSE 1 Véronique D., pharmacienne de 37 ans

Cotisation annuelle*	Taux marginal d'imposition	Économie d'impôt/an**	Coût réel de l'épargne retraite/an	Estimation du complément de retraite annuel obtenu à 65 ans***
3 000 €	37,38 %	1 121 €	1 879 €	6 400 €

HYPOTHÈSE 2 Jacques T., avocat de 52 ans

Cotisation annuelle*	Taux marginal d'imposition	Économie d'impôt/an**	Coût réel de l'épargne retraite/an	Estimation du complément de retraite annuel obtenu à 65 ans***
4 500 €	48,09 %	2 164 €	2 336 €	3 100 €

Pour Véronique D. comme pour Jacques T., bien que les montants des versements et les taux marginaux d'imposition soient différents, les principaux bénéfices restent les mêmes :

- durant la période de cotisation: des déductions fiscales très intéressantes,
- à partir de la cessation d'activité: un supplément de retraite conséquent.

* Hypothèse d'une cotisation annuelle ne dépassant pas le disponible fiscal Madelin.

** Hors abattement de 20 %.

*** Sous réserve de paiement des cotisations indiquées; hypothèse d'une rente viagère non réversible; simulation réalisée avec des hypothèses de rendement de 4 %/an pour le fonds en euros (net de frais de gestion du contrat, brut de prélèvements sociaux et fiscaux) et 6 %/an pour le support en UC (brut des frais de gestion annuels du contrat, hors prélèvements sociaux et fiscaux), les cotisations nettes de frais étant investies sur le profil Equilibre (60 % sur le fonds en euros, 40 % sur le support en UC choisi), aux conditions et tarifs en vigueur en 2004. Exemple donné à titre indicatif, sans valeur contractuelle.



CORETIS
Pour soigner votre indépendance
aujourd'hui comme demain.

À la fiscalité avantageuse, AXA ajoute la vraie souplesse...

**Vous déterminez le montant et la périodicité de vos cotisations.
Vous choisissez l'investissement qui vous ressemble.**

Gestion profilée: une épargne maîtrisée

Dès la première année, nous vous proposons 3 profils:

- **Profil Sécurité:** 70 % sur le fonds en euros et 30 % sur le fonds actions de votre choix.
- **Profil Équilibre:** 60 % sur le fonds en euros et 40 % sur le fonds actions de votre choix.
- **Profil Dynamique:** 50 % sur le fonds en euros et 50 % sur le fonds actions de votre choix.

Dès la deuxième année, 2 autres profils sont disponibles:

- **Profil Diversis:** 20 % sur le fonds en euros et 80 % sur le fonds Diversis.
- **Profil Diversis Dynamique:** 20 % sur le fonds en euros et 80 % sur le fonds Diversis Dynamique.

...et vous donne toute latitude pour ajuster l'orientation de votre épargne.

Dès la fin de la première année, vous pourrez poursuivre votre investissement sur le profil que vous avez choisi, ou modifier votre mode de gestion et accéder à un large choix de supports d'investissement.

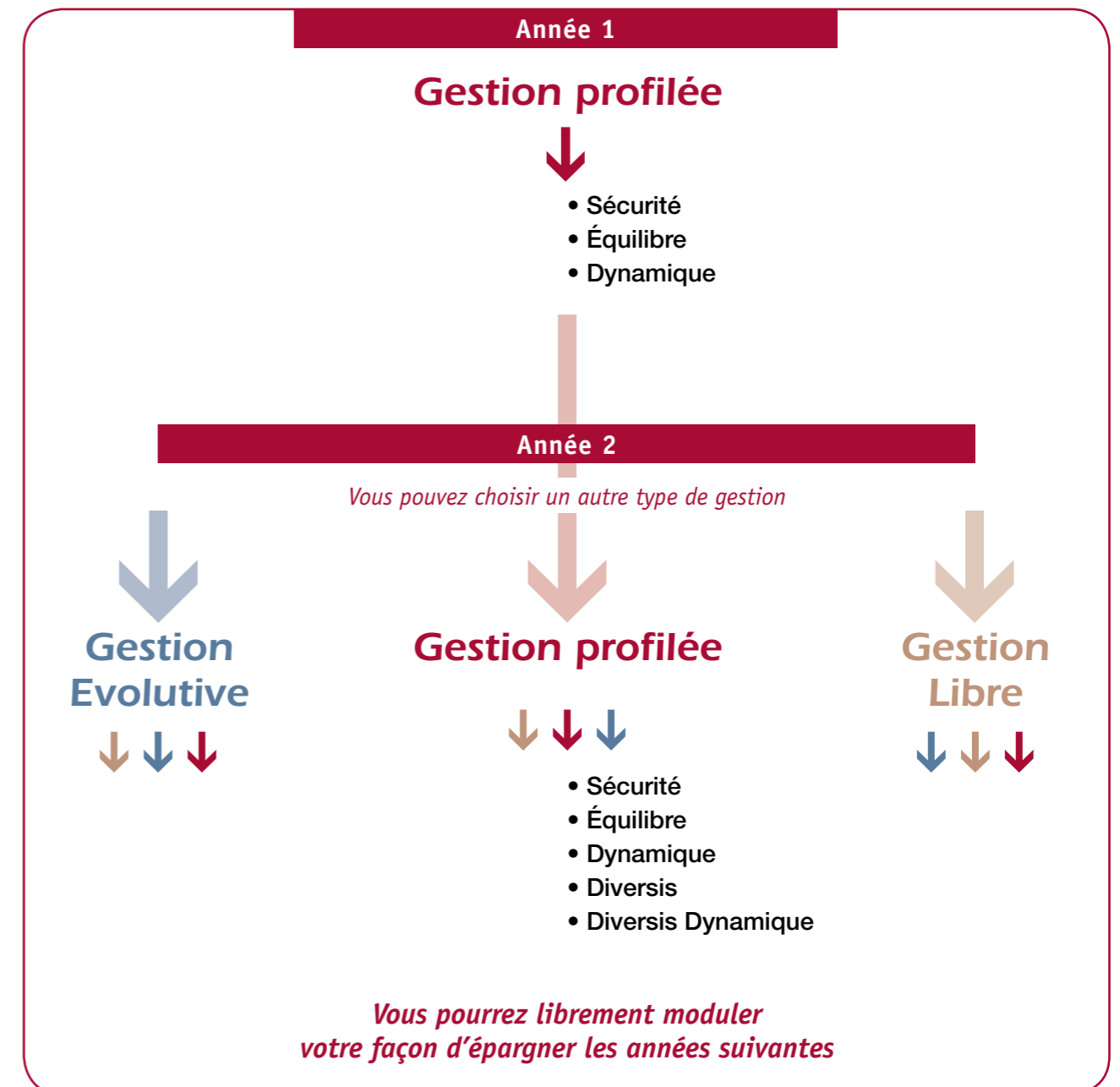
Gestion évolutive: une épargne régulière

Solution « clés en main » pour une sécurisation progressive de l'épargne au fur et à mesure de l'approche du départ en retraite, c'est la voie à retenir pour constituer un complément retraite en toute tranquillité.

Gestion libre: une épargne sur mesure

Vous investissez 20 % ou plus sur le fonds en euros et vous investissez le reste comme vous l'entendez!
Vous avez toute liberté de répartir votre épargne sur les différents supports proposés.
Si vous souhaitez décider de l'orientation exacte de votre épargne, c'est la solution à adopter.

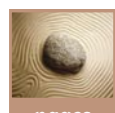
Puis, chaque année... la liberté de changer!



UN CONTRAT QUI SAIT S'ADAPTER...

CORETIS vous propose plusieurs modes de gestion et vous permet ainsi d'ajuster votre adhésion à votre situation personnelle au fur et à mesure de son évolution.
Votre Agent Général AXA est votre meilleur interlocuteur pour vous accompagner dans vos choix.

Vous trouverez en page 12 de plus amples informations sur les supports d'investissement.



CORETIS
Pour soigner votre indépendance
aujourd'hui comme demain.

Questions / Réponses

Mon conjoint peut-il bénéficier de CORETIS ?

Votre conjoint peut parfaitement accéder aux avantages de CORETIS, à condition de répondre à 4 critères :

- collaborer à votre activité sans être rémunéré,
- être inscrit au Registre du Commerce ou des métiers,
- être à jour, comme vous-même, de ses cotisations aux régimes obligatoires,
- ne pas exercer d'activité salariée supérieure à un mi-temps.

Que se passe-t-il si je deviens salarié ?

Vous ne pouvez plus cotiser sur votre contrat Madelin, mais votre épargne constituée continue à bénéficier des dispositions prévues jusqu'au terme de votre adhésion. Votre nouveau statut vous permettra également de bénéficier d'avantages fiscaux pour vous aider à continuer de préparer votre retraite.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre Agent Général AXA.

Que se passe-t-il en cas d'interruption de versement ?

La réglementation Madelin impose une régularité dans les versements. En cas d'interruption des versements, il y a donc un risque de requalification de votre adhésion au contrat et de réintégration aux revenus imposables des primes déjà versées.

Quand puis-je demander le dénouement de mon contrat ?

À partir de l'âge requis pour obtenir la liquidation de votre retraite, vous pourrez demander à percevoir votre rente CORETIS dès que vous cesserez votre activité professionnelle.

Comment définir le montant de ma cotisation ?

La périodicité et le montant de vos versements sont à définir en fonction de vos disponibilités et de votre besoin de complément retraite. Ils peuvent être modulés en cours de contrat.

À l'adhésion, vous optez pour un versement minimum de base, et chaque année, **vous pouvez moduler entre 1 et 10 fois cet engagement minimum de base.**

Vous pouvez choisir une cotisation annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle.

La durée de cotisation est de 10 ans minimum, et s'étend jusqu'à l'âge du départ à la retraite.

L'info de l'Expert

Le rachat de cotisations :

CORETIS vous ouvre la possibilité d'effectuer un rachat de cotisations entre le moment de votre affiliation à un régime d'assurance-vieillesse de travailleurs non salariés, et le moment de l'adhésion à ce contrat.

Condition à respecter : si vous décidez de racheter des années, le montant global de cotisation annuelle ne peut dépasser 20 fois le niveau de votre engagement minimum de base.

Le nombre d'années pouvant être rachetées obéit à des contraintes.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre Agent Général.



CORETIS

Pour soigner votre indépendance
aujourd'hui comme demain.

Les supports proposés

Les fonds actions

AXA Europe Actions

SICAV investie sur les actions de grandes capitalisations européennes.

Orientation: gestion privilégiant la sélection des titres tout en intégrant l'allocation géographique, thématique et sectorielle.

AXA Amérique Actions

FCP investi sur les actions de grandes capitalisations américaines.

Orientation: gestion privilégiant les valeurs de grandes sociétés américaines et les secteurs à fort potentiel de croissance.

AXA International Actions

SICAV investie sur les actions de grandes capitalisations mondiales, principalement américaines et françaises.

Orientation: gestion sélectionnant les zones géographiques et les secteurs économiques les plus porteurs pour optimiser les résultats.

AXA Asie Actions

FCP investi dans les actions de grandes capitalisations asiatiques.

Orientation: gestion privilégiant les marchés asiatiques les plus porteurs et les secteurs à fort potentiel de croissance.

AXA Valeurs Françaises

SICAV investie sur les actions de grandes capitalisations françaises.

Orientation: gestion privilégiant la sélection des titres tout en intégrant l'allocation thématique et sectorielle.

AXA Aedificandi

SICAV investie sur les actions de sociétés immobilières de la zone euro.

Orientation: gestion privilégiant la croissance du marché immobilier sur le long terme. Sa diversification et sa moindre sensibilité aux fluctuations des marchés permettent de réduire le risque par rapport à un placement en actions traditionnel.

Les fonds diversifiés

Diversis

FCP dont l'allocation de référence se répartit à 50 % sur les actions et à 50 % sur les produits de taux.

Orientation: allocation d'actifs révisée en permanence suivant la conjoncture des marchés, afin de traduire les anticipations des gestionnaires financiers.

Diversis Dynamique

FCP dit "dynamique", dont l'allocation de référence se répartit à 70 % sur les actions et à 30 % sur les produits de taux.

Orientation: allocation d'actifs révisée en permanence suivant la conjoncture des marchés, afin de traduire les anticipations des gestionnaires financiers.

Pour chacun de ces supports en unités de compte, le prospectus simplifié visé par l'AMF - à défaut la notice d'information visée par la COB - est tenu à votre disposition et peut vous être fourni à tout moment sur simple demande.

CORETIS Euros

Fonds en euros investi très majoritairement en obligations européennes de première catégorie (emprunts d'Etat).

Orientation: un taux minimum garanti annuel, des intérêts définitivement acquis qui, chaque année, assurent la progression de votre épargne quoi qu'il arrive.



CORETIS
Pour soigner votre indépendance
aujourd'hui comme demain.

pages
12-13

Focus sur les modes de gestion

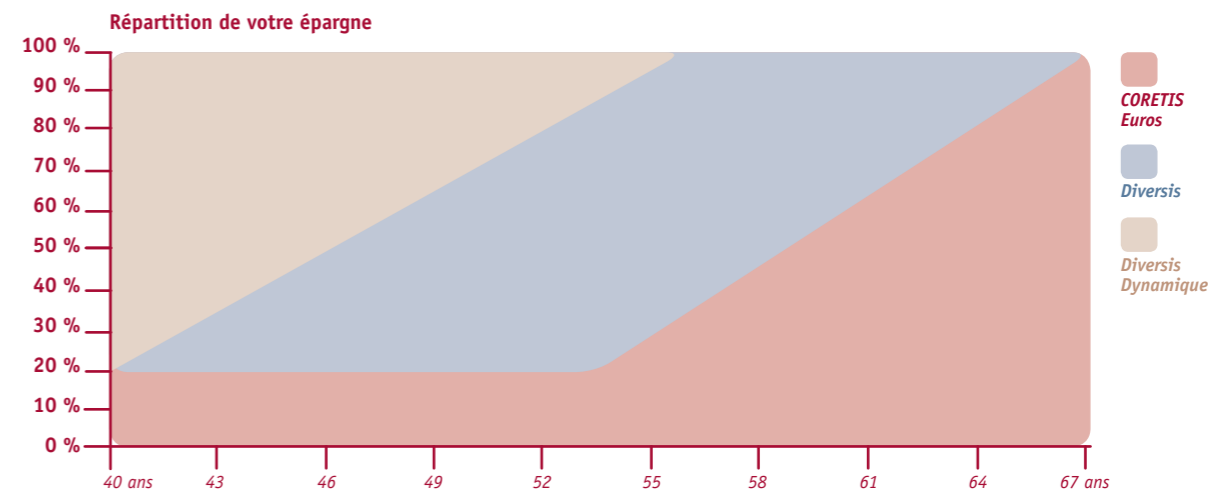
La gestion évolutive

Ce mode de gestion est placé sous le signe de la simplicité avec une évolution automatique de votre épargne au fur et à mesure que vous approchez de la retraite.

La gestion évolutive se compose du fonds en euros, de Diversis et de Diversis Dynamique. Les premières années, votre épargne sera majoritairement investie sur le support privilégiant le dynamisme. Par la suite et progressivement, la proportion s'inversera pour aboutir à un investissement sécurisé sur le fonds en euros à l'approche de votre cessation d'activité.

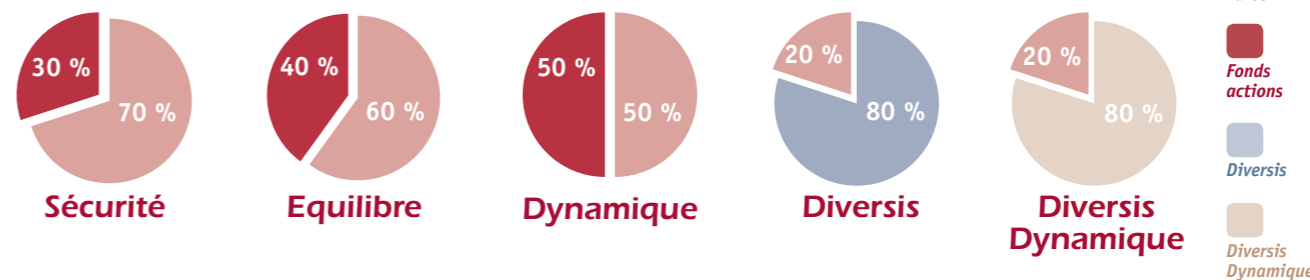
C'est la solution idéale pour gérer votre épargne sur le long terme.

DU DYNAMISME À LA SÉCURISATION, PROGRESSIVEMENT...



La gestion profilée

5 profils vous sont proposés pour déterminer l'orientation de votre investissement.



La gestion libre

Cette option vous permet de composer votre épargne à votre gré parmi les supports proposés.

Seule obligation: conserver un minimum de 20 % sur le fonds en euros. Choisissez cette solution si vous souhaitez vous impliquer et ajuster vous-même la répartition de votre épargne au plus près de vos attentes.



Notes :

